

# L'esthétique, une profession en pleine mutation !

L'UNEB, Fédération officielle de l'Esthétique et du Bien-être siégeant en Commission Paritaire 314 informe et accompagne tous les professionnels du secteur en leur communiquant l'actualité du secteur, la réglementation en vigueur et les tendances émergentes.



Laurence Wuylens  
Présidente UNEB

www.uneb.be

### **Vous n'êtes pas seule aux commandes de votre institut !**

Depuis l'émergence de la crise Covid, l'UNEB a montré qu'elle existait pour soutenir les professionnels de son secteur. La fédération a œuvré pour que les instituts de beauté et centres de bien-être puissent réouvrir, par la création d'un guide sectoriel de sécurité, d'un label « Mon Salon de Beauté Sécurisé », en vous communiquant les mesures dont vous bénéficiez.

À cette pandémie, ce sont ajoutées l'inflation, l'augmentation des prix de l'énergie, ... L'UNEB a continué à vous défendre en mettant en avant les difficultés que vous subissiez, vous, professionnels de la beauté et du bien-être. Différents aménagements ont d'ailleurs été discutés concernant ces problématiques afin d'apaiser votre quotidien, dont la mise en place d'un volume d'énergie à tarif régulé, le plan d'apurement, le droit passerelle, ... Et le combat n'est pas fini, nous plaçons pour un tarif spécial pour l'indépendant à prix réduit comme c'est le cas pour le citoyen.

### **Un recadrage s'impose pour de bonnes pratiques par des professionnels formés et respectueux**

L'année 2023, des défis importants nous attendent !

- Vous informer de la réglementation concernant les appareils esthétiques classés « DM ».
- Réagir à l'avis du Conseil Supérieur de la Santé paru en juin 2022 préconisant l'exclusion du secteur de l'esthétique concernant l'utilisation de nouvelles technologies. L'Uneb se bat pour maintenir ces technologies entre les mains des véritables professionnels formés correctement.

- La mise en place d'une formation continue reconnue pour les nouvelles technologies.

### **Vos obligations évoluent**

Le 26 mai 2021, la réglementation 2017/745 est entrée en vigueur. Celle-ci concerne les appareils classés « dispositifs médicaux ». A l'heure actuelle, la majorité des appareils utilisés dans les instituts de beauté sont dérivés de technologies médicales entraînant des risques d'utilisation pour les esthéticien.ne.s. Le législateur veut donc imposer des standards de sécurité et de fiabilité à tous les dispositifs esthétiques distribués sur le marché européen afin de limiter les risques.

Depuis le 26 mai 2021, les fabricants et importateurs doivent respecter les obligations suivantes s'ils veulent distribuer leurs appareils sur le sol européen :

- S'enregistrer sur le portail européen Eudamed. Ce portail regroupe tous les dispositifs médicaux certifiés pouvant être commercialisés en Europe. Cette base de données sera accessible au public pour vérification
- Faire certifier leurs appareils classés DM par un organisme agréé
- Définir un contenu de formation obligatoire pour utiliser leurs appareils

Cette réglementation concerne en majorité les fabricants, cependant, il va de la responsabilité des esthéticien.ne.s de s'équiper d'appareils bénéficiant d'un certificat de conformité car des contrôles pourraient être menés au sein des instituts dans les mois à venir. Il est également important de noter que tout achat d'appareil provenant d'un pays

## Le monde de l'esthétique est toujours en mouvement, Les technologies évoluent et les modes changent rapidement

à l'extérieur de l'Union européenne pourra être sanctionné. En effet, l'esthéticien.ne pourrait lors d'un contrôle faire l'objet d'une amende conséquente et être considéré.e comme importateur. Il en va de votre sécurité et de la sécurité du consommateur.

À noter que les appareils achetés avant le 26 mai 2021 disposeront d'une période de grâce de trois ans pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement européen.

### **Les facteurs clés de succès changent et les tendances vont vite !**

Le monde de l'esthétique est toujours en mouvement. Les technologies évoluent et les modes changent rapidement. Cependant notre rôle est de vous mettre en garde concernant l'utilisation de certaines technologies et nous vous demandons de vous renseigner auprès de votre fédération sur la réglementation en vigueur concernant celles-ci avant tout acte d'achat afin d'éviter tout dérapage par la suite. Votre fédération défend vos intérêts. Des démarches sont réalisées auprès d'instances officielles pour vous défendre.

N'hésitez pas à nous communiquer vos besoins de formations et vos interrogations, nous sommes disponibles pour répondre à toutes vos questions concernant le secteur. ●

## OFFRE SPECIALE

ÉCONOMISEZ 245€  
ET PASSEZ À  
L'AGENDA DIGITAL

GAGNEZ DU TEMPS  
ET DE L'ARGENT  
GRÂCE À L'UNEB

Nos forfaits : 25€-50€-75€-190€ à découvrir sur [www.uneb.be](http://www.uneb.be)

UNION NATIONALE DE  
L'ESTHETIQUE ET DU BIEN-ETRE  
0470/81.23.39 - ADMINISTRATION@UNEB.BE